

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>ADOPTION D'UNE DELIBERATION PERMETTANT A L'EXECUTIF D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET TOURISME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 35</b> <b>Votants : 37</b> <b>Délib. n° 07b – 17/12/2020</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Comeilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BOURGHOFFER.

Date de la convocation : vendredi 11 décembre 2020

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

**Absents excusés :** Claude GOMEZ (T)

**Absents ayant donné pouvoir :** CRISTOFOL Françoise (T) à William BURGHOFFER (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T),

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.  
PRÉFECTURE DE PERPIGNAN

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment son article 88,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1

VU l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009, notamment son article 13

VU la délibération n°08c en date du 30 juillet 2020 approuvant le budget Tourisme 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le conseil communautaire**

**AUTORISE**, conformément à l'article L 1612.- du Code général des Collectivités, l'exécutif de la collectivité territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2021, en l'absence du budget avant cette date, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/12/2020 066-246600415-20201217-DE_072_2020-DE